

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton, le mardi le 14 février 2023 à 20h00.

À laquelle sont présents :

Monsieur Luc Tétreault, conseiller
Monsieur Rémi Tétreault, conseiller
Madame Sophie Côté, conseillère
Monsieur Jules Normandin, conseiller
Madame Huguette Benoit, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Daniel Paquette.

Est également présente :

Madame Caroline Lamothe, directrice générale et greffière-trésorière

Est absent :

Monsieur Sylvain Laplante, conseiller

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

30-02-2023

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De retirer les points suivants :

- 4.5 Porte extérieure- Local commercial
- 6.3 Embauche – Journalier travaux publics

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et modifier.

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

31-02-2023

Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 17 janvier 2023;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 17 janvier 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires

32-02-2023

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1^{er} au 31 janvier 2023 ;

- Chèque émis et déboursés directs : 246 179.22 \$
- Salaires payés pour la période visée : 44 862.12 \$
- Chèque pour factures de décembre 2022 : 51 431.71 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1^{er} au 31 janvier 2023 et totalisant un montant de 342 473.05 \$.

ADOPTÉE

3.2 Autorisation des comptes à payer

33-02-2023

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1^{er} au 31 janvier 2023 ;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 121 887.25 \$; et

Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Pont du 10^e Rang - Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière procède au dépôt d'une lettre d'appui de l'Union des producteurs agricoles des Maskoutains Nord-Est daté du 6 février 2023 concernant la demande de reconstruction du pont Paré à Saint-Valérien-de-Milton.

4.2 Inscription – Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

34-02-2023

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription au congrès de la directrice générale au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) du 14 au 16 juin 2023 à Québec. Les frais inhérents à ce congrès seront à la charge de la municipalité selon la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

4.3 Autorisation dépenses – Changement des adresses courriels et acquisition d'office 365

35-02-2023

Considérant que le Conseil municipal désire faire le changement des adresses courriels des employés afin de faciliter l'orthographe;

Considérant que le Conseil municipal désire faciliter le travail des employés en offrant des bons outils de travail;

Considérant les recommandation de la firme informatique NSLONE concernant les nouvelles adresse des employés municipaux et l'acquisition de Office 365

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le changement des nouvelles adresses courriels pour les employés de la Municipalité; et

D'autoriser l'achat et l'installation de nouveaux office 365 sur les postes informatiques; et

D'accepter la soumission de NSLONE au coût d'environ 1 885.20\$ taxes et les frais d'installation en sus.

ADOPTÉE

4.4 Mandat 2023 – Aviseurs légaux

36-02-2023

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'autorisation du maire (ou maire suppléant) et de la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

ADOPTÉE

4.5 Porte extérieur – Local commercial

Point retiré

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Adoption de la politique de régie interne du Service d'incendie et premiers répondants de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

37-02-2023

Considérant que le Conseil municipal désire mettre à jour la politique de régie interne du Service d'incendie et de premiers répondants de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

Considérant que la Politique de régie vise à informer les pompiers volontaires et les premiers répondants de la structure organisationnelle et opérationnelle dudit Service;

Considérant que tous les élus ainsi que le directeur du Service d'incendie ont reçu et consulté ladite politique;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique de régie interne du Service d'incendie et de premiers répondants de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, et ce, tel que présenté.

ADOPTÉE

5.2 Adoption du manuel de gestion et condition de travail du Service d'incendie et premiers répondants de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

38-02-2023

Considérant que le Conseil municipal désire mettre à jour les conditions de travail des pompiers et des premiers répondants;

Considérant que le manuel énumère les principes de gestion applicables et les conditions de travail des pompiers et premiers répondants;

Considérant que tous les élus ainsi que le directeur du Service d'incendie ont reçu et consulté ledit document;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le manuel de gestion et condition de travail du Service d'incendie et de premiers répondants de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, et ce, tel que présenté.

ADOPTÉE

5.3 Adoption du rapport de l'an 1 du Schéma de couverture de risques

39-02-2023

Considérant le rapport d'activités de l'an 1 du service incendie de Saint-Valérien-de-Milton quant au schéma de couverture de risques;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt du rapport d'activités de l'an 1 du service incendie de Saint-Valérien-de-Milton quant au schéma de couverture de risques.

ADOPTÉE

5.4 Nomination au poste de lieutenant

40-02-2023

Considérant que la Conseil municipal a autorisé le Directeur du service incendie à procéder au concours pour le poste de lieutenant;

Considérant les recommandations du Directeur du Service incendie concernant la nomination du lieutenant;

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Martin Bougie à titre de lieutenant, et ce, suite au recommandation du directeur incendie.

ADOPTÉE

5.5 Demande d'inscription – Formation officier non-urbain (ONU)

41-02-2023

Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de trois (3) candidats, soit de monsieur Alexandre Daviau, de monsieur François Noreau et de monsieur Gabriel Plante-Brodeur, à la formation Officier non-urbain (ONU), et ce, au coût d'environ 2 000\$ taxes en sus par candidat.

ADOPTÉE

5.6 Démission – Pompier volontaire # 238

42-02-2023

Considérant que l'employé numéro 238 a remis sa démission le 19 janvier 2023 de son poste de pompier volontaire, le tout effectif le 19 janvier 2023.

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la démission de l'employé numéro 238 à titre de pompier volontaire, et ce, à compter du 19 janvier 2023 et de le remercier pour son travail au sein de la Municipalité.

ADOPTÉE

43-02-2023 **5.7 Formation 2023 – Pompiers volontaires**
Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses pour l'inscription aux formations suivantes pour l'année 2023 :

- 10 candidats, Désincarcération agricole et industrielle, au coût d'environ 1 049\$ taxes en sus par candidat;
- 6 candidats, Désincarcération automobile, au coût d'environ 12 311\$ taxes en sus;
- Officiers, Sensibilisation à l'espace clos et sauvetage en hauteur, au coût d'environ 3 000\$ taxes en sus;
- Assistant directeur, Officier 1, au coût d'environ 2 500\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

44-02-2023 **5.8 Autorisation de dépenses – Remplacement du téléviseur à la salle de formation dans la Caserne incendie**
Il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un nouveau téléviseur dans la salle de formation à la Caserne incendie, et ce, au coût d'environ 600\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

6. TRANSPORT ROUTIER

45-02-2023 **6.1 Programme d'aide à la voirie local (PAVL) volet accélération – Signature de l'entente d'aide financière -Projet LDC37629 - Autorisation**
Attendue que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signé et s'engage à la respecter.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Daniel Paquette, maire et madame Caroline Lamothe, directrice générale sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

46-02-2023 **6.2 Programme d'aide à la voirie local (PAVL) volet accélération – Signature de l'entente d'aide financière -Projet DNP79884 – Autorisation**
Attendue que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signé et s'engage à la respecter.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Daniel Paquette, maire et madame Caroline Lamothe, directrice générale sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

6.3 Embauche – Journalier travaux publics
Point retiré

47-02-2023 **6.4 Autorisation de dépenses – Achat de pneus – Dodge Ram 1500**
Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de quatre (4) pneus posés, balancés, à la suite de la soumission de OK Pneu Upton au coût d'environ 1 435.69\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Personne responsable en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.7) – Cours d'eau et urbanisme- Nomination

48-02-2023

CONSIDÉRANT le conseil à adhérer à l'*Entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains*;

CONSIDÉRANT, qu'en vertu de l'article 5 de ladite entente, les municipalités signataires doivent informer la MRC des Maskoutains de la nomination de ou des personnes désignées aux fins de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de revoir la désignation de ou des personnes désignées en vertu de l'article 5 de ladite entente, et ce, conformément à l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1);

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DÉSIGNER le contremaître des travaux publics ou, en son absence, son remplaçant, pour agir comme personne désignée en vertu l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) et pour assurer l'application de l'*Entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains*;

D'ABROGER, à toutes fins que de droit, la ou les résolutions adoptées, à cet effet;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

8 URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

9 LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Dépôt – Demande d'aide financière - FDR

49-02-2023

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Valérien-de-Milton désire faire une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets, Printemps 2023, fait par le Fonds de développement rural;

Considérant que le projet de la présente demande d'aide financière consiste à l'aménagement au Parc des Loisirs tels que :

- Cabane d'annonceur
- Cabane des joueurs
- Réaménagement de la clôture sur le terrain de baseball

En conséquence, il est proposé par monsieur Jules Normandin, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents de :

Autoriser le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets, Printemps 2023, fait par le Fonds de développement rural; et

Autoriser madame Caroline Lamothe, directrice générale à signer tout document relatif au projet « Parc des Loisirs #1 », et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

ADOPTÉE

9.2 Jérôme Royer, Facture d'entretien

50-02-2023

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture numéro 2929 de Les services Jérôme Royer au coût de 4 500\$ taxes en sus concernant la location d'équipement pour l'entretien de la piste de ski de fond, hiver 2022-2023.

ADOPTÉE

51-02-2023 **9.3 Cours de gardien avertis et Rester seul 2023**
Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une subvention de 50% concernant les frais d'inscriptions pour les cours de gardiens avertis et de prêts à rester seul pour les résidents de Saint-Valérien-de-Milton.

ADOPTÉE

52-02-2023 **10 AVIS DE MOTION**
10.1 Avis de motion relatif à la citation de l'Église de Saint-Valérien à titre de bien patrimonial
Un avis de motion est donné par monsieur Rémi Tétreault à l'effet que le conseil municipal à l'intention de procéder au dépôt et à l'adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement intitulé *Règlement relatif à la citation de l'église de Saint-Valérien à titre de bien patrimonial*.

ADOPTÉE

11. RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

53-02-2023 **13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Jules Normandin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever de l'assemblée à 20h47.

ADOPTÉE

Daniel Paquette
Maire

Caroline Lamothe, GMA
Directrice générale et greffière-trésorière